

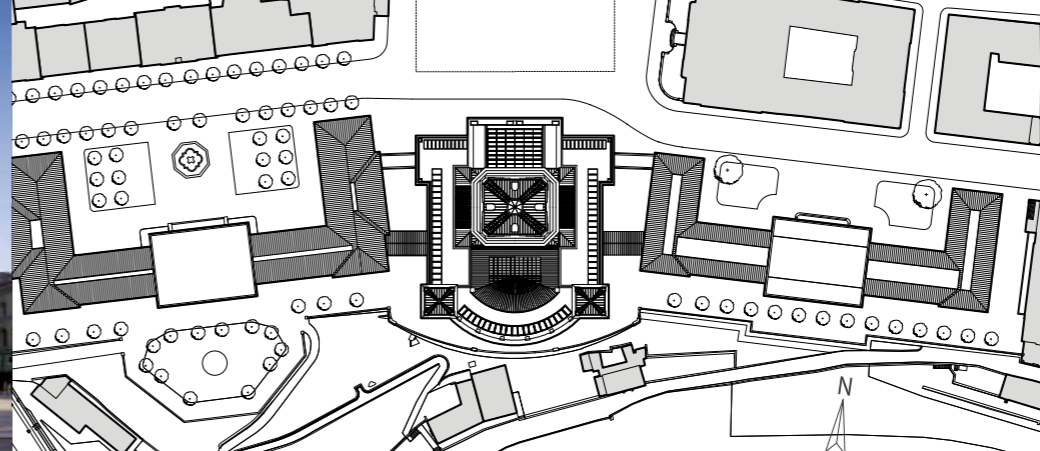


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bauten und Logistik BBL
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Ufficio federale delle costruzioni e della logistica UFCL
Uffici federal per edifizis e logistica UFEL

06 Gouvernement

Bern, Bundesplatz 3 Transformation et réhabilitation Bâtiment du Parlement



Maitre de l'ouvrage	Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Berne	
Utilisateur	Parlement de la Confédération suisse	
Planificateur général architecture	Aebi & Vincent Architekten SIA AG, Berne	
Spécialistes	Ingénieur civil	WAM Partner, Planer & Ingenieure, Berne
	Ingénieur électricien	CSP Meier AG, Berne
	Ingénieur CVCSE	PGGM Schweiz AG, Gümligen
	Physique du bât./acoustique	Gartenmann Engineering AG, Berne
	Protection incendie/sécurité	Amstein & Walther AG, Zurich
	Conception des façades	Feroplan Engineering AG, Coire
	Concept gastronomique	Martin Volkart, Soleure
	Conception des cuisines	H plus S Gastronomiefachplanung GmbH, Berne
	Conseiller artistique	Adrian Scheidegger, Berne
	Conception de l'éclairage	Vogt & Partner, Winterthur/Spektralux, Meilen
	Technique médias	WSDG-E GmbH, Bâle
	Maquettes	Tom Eichenberger, Urs Ricklin, Berne
	Intervention sur la pierre	Peter Lüthi, Ueberstorf
	Signalétique	Sofie's Kommunikationsdesign AG, Zurich
	Concept de circulation	SMT AG Ingenieure & Planer, Berne
Texte	Werner Huber, Hochparterre, Zurich	
Photographies	Alexander Gempeler, Berne Thomas Telley, Fribourg	

Historique et situation de départ

Avec la réalisation du bâtiment du Parlement inauguré en 1902, l'architecte Hans Wilhelm Auer mit un point d'orgue à la succession des réalisations de la Confédération à la limite de la vieille ville de Berne et créa un symbole architectural de l'Etat fédéral fondé un demi-siècle plus tôt. Des entrepreneurs

et des architectes issus de toute la Suisse y associèrent des matériaux provenant de toutes les régions du pays. Au cours des décennies, des insertions et des transformations multiples menacèrent l'homogénéité d'une architecture considérée durant longtemps comme mineure. La réalisation d'une entrée

destinée aux visiteurs rendue nécessaire en raison des exigences élevées en matière de sécurité, ainsi que la libération de surfaces dans les combles résultant de la réalisation du nouveau bâtiment réservé aux médias de la Confédération offrirent la possibilité de réhabiliter l'ensemble du bâtiment.

Réhabilitation et nouveaux aménagements

Le démontage des faux plafonds fit apparaître d'anciennes voûtes. Les restaurateurs dégagèrent les couleurs d'origine et procédèrent à un rafraîchissement des aménagements intérieurs et du mobilier. Les espaces de représentation du bâtiment, tout particulièrement le hall surmonté d'une coupole, les salles du Conseil national et du Conseil des Etats, le foyer et la galerie des Alpes retrouvèrent ainsi leur lustre initial. Le transfert de la centrale technique en sous-sol créa un espace réservé à la nouvelle

entrée des visiteurs sous la salle du Conseil national. Accessible depuis la terrasse fédérale, il accueille les visiteuses et les visiteurs du Parlement et offre suffisamment de place pour le contrôle, les vestiaires et une boutique de taille réduite. Depuis cet endroit, les visiteurs rejoignent directement par quelques marches le hall surmonté d'une coupole. Dans les combles du bâtiment ont été créées un certain nombre de salles de réunion et de places de travail, éclairées par des jours zénithaux existants ou

nouvellement créés, destinées aux parlementaires, ainsi que, derrière le fronton du bâtiment donnant sur la place Fédérale, une grande salle de conférences. Dans le cadre de leurs nouvelles adjonctions, les architectes ont repris les matériaux de leur prédécesseur Auer, tout en les mettant en œuvre d'une manière contemporaine. Si les éléments nouveaux se distinguent certes de l'ancien, cette démarche est pratiquée avec une grande retenue.

Valeurs de base

selon SIA 416

Volume bâti	120 000 m ³	Surface totale de plancher	19 500 m ²	Nb. de niveau	8
-------------	------------------------	----------------------------	-----------------------	---------------	---

Coûts CHF

1 Travaux préparatoires	6 114 000	21 Gros œuvre 1	18 154 000	27 Aménagements intérieurs 1	18 396 000
2 Bâtiment	86 968 000	22 Gros œuvre 2	5 648 000	28 Aménagements intérieurs 2	6 710 000
4 Aménagements extérieurs	4 175 000	23 Installations électriques	17 114 000	29 Honoraires	9 104 000
5 Frais secondaires	2 346 000	24 CVCSE	7 105 000		
9 Ameublement et décoration	3 597 000	25 Installations sanitaires	1 990 000		
Montant de l'investissement	103 200 000	26 Installations de transport	2 747 000		

Délais

Lancement du projet	mars 2004	Début des travaux	juin 2008	Fin des travaux	novembre 2008
---------------------	-----------	-------------------	-----------	-----------------	---------------



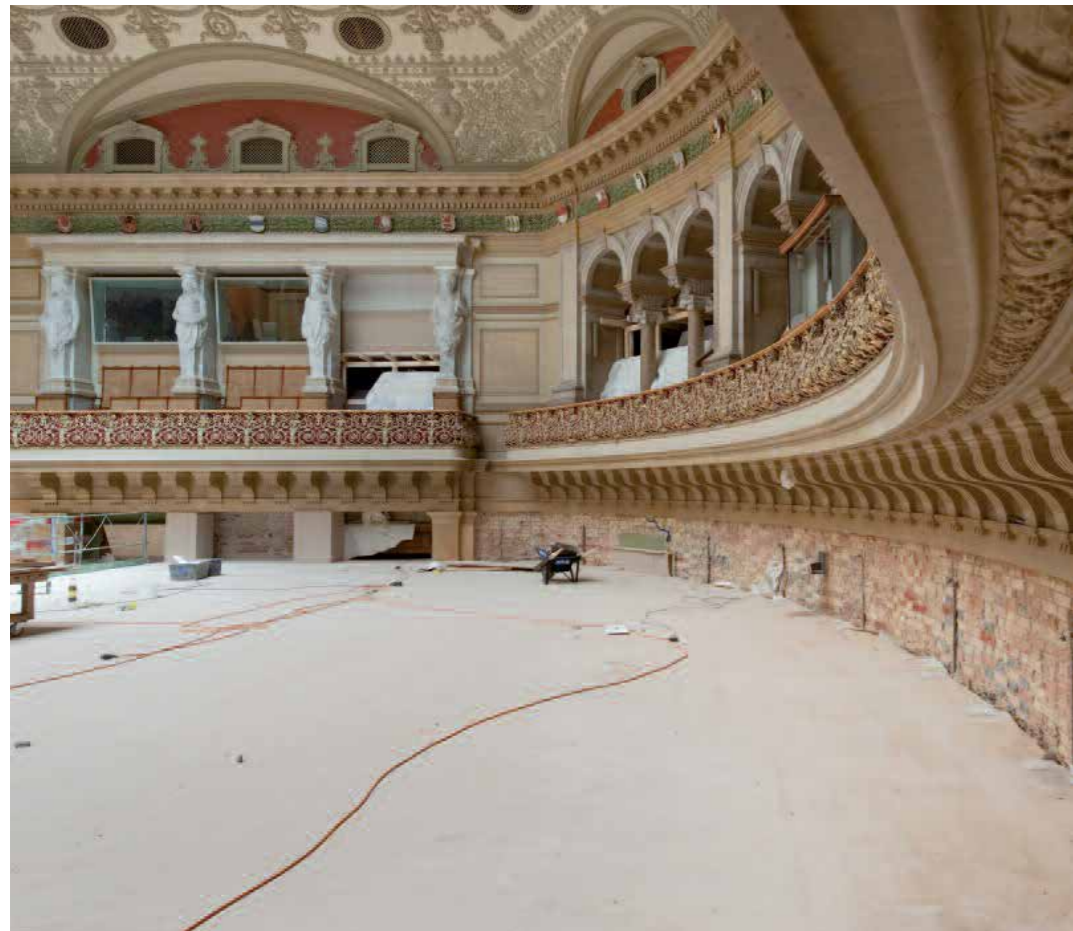
Le hall surmonté d'une coupole retrouve son éclat initial

Le hall surmonté d'une coupole constitue le cœur du bâtiment du Parlement, conçu en quelque sorte en tant que Panthéon de la Confédération, symbolisé notamment par le groupe des participants au serment du Rütli et les armoiries des cantons insérées dans le plafond en verre. A première vue, cet endroit n'avait pas subi d'intervention importante. Tout le volume fut néanmoins rendu accessible par la pose d'un échafaudage, tandis que le grès fut nettoyé avec soin pour la première fois depuis la construction, il y a de cela plus d'un siècle, en supprimant les traces de saleté et de fumée. Grâce à la suppression des parois réalisées ultérieurement derrière les vitraux, la lumière du jour qui pénètre dans cet espace lui assure à nouveau un éclairage décent, tandis que les vitrages insérés dans les arcs en plein cintre ont retrouvé leur éclat d'origine. Trois nouveaux lustres, inspirés par les lampes à arc d'origine, dans le hall, ainsi qu'un nouvel éclairage dans les halls latéraux garantissent une ambiance lumineuse. La conception colorimétrique correspond à nouveau à l'état d'origine.



La salle du Conseil national dispose à nouveau d'une bonne acoustique

La réhabilitation a également rendu à la salle du Conseil national son aspect d'origine. Les boiseries furent restaurées, les parois peintes dans leur couleur d'origine et les surfaces des meubles réhabilitées. Les pupitres des parlementaires d'origine furent adaptés aux dimensions actuelles, en les surélevant de quatre centimètres et en les équipant d'installations techniques modernes. Les anciens sièges furent dotés d'une nouvelle garniture, les dossiers en cannage étant refaits à l'identique. Pour des raisons acoustiques, il fut décidé de renoncer au rétablissement du sol en linoléum d'origine, depuis longtemps recouvert d'une moquette et de remplacer cette dernière. Des isolants posés de manière invisible, ainsi que d'autres mesures techniques permirent d'améliorer l'acoustique du lieu, qui dispose dorénavant d'une installation de sonorisation moderne, pouvant être réglée avec une grande précision.



Places de travail des parlementaires

Il y a de cela cent ans, le troisième étage accueillait uniquement des pièces secondaires, telles que la bibliothèque du bureau des statistiques, les archives et une salle réservée aux recensements. Ultérieurement, elles furent remplacées par des places réservées aux médias et aux bureaux des diverses fractions politiques. Des jours zénithaux nouvellement créés amènent une lumière importante dans les pièces par ailleurs dépourvues de fenêtres et s'ouvrent sur la coupole du Palais fédéral et les sculptures ornant les balustrades. Ainsi, le bâtiment ancien est également présent dans des pièces par ailleurs traitées de manière contemporaine. A l'inverse, dans les salles de réunion et celles réservées aux fractions politiques historiques dans les étages inférieurs, l'époque contemporaine est présente au niveau des luminaires et du mobilier.



- Hall surmonté d'une coupole
- 3^e étage
- Salle du Conseil national
- Entrée des visiteurs
- Enveloppe du bâtiment
- 1 Hall
- 2 Entrée
- 3 Salle du Conseil des Etats
- 4 Places de travail des parlementaires
- 5 Voûte constituée de lampes
- 6 Salle de conférences
- 7 Circulation périphérique de la tribune
- 8 Tribune
- 9 Foyer
- 10 Galerie des Alpes
- 11 Buffet
- 12 Cuisine
- 13 Hall latéral
- 14 Arcades
- 15 Hall de l'entrée des visiteurs
- 16 Foyer des visiteurs
- 17 Vestiaire



Galerie des Alpes

La Galerie des Alpes servait à l'origine de pièce de travail et de bibliothèque pour les parlementaires. Avec les années, cet espace lambrissé, disposant d'une vue superbe sur les Alpes, s'est transformé en salle polyvalente. La nouvelle affectation en restaurant lui confère une fonction qui correspond à son caractère représentatif. Quatre nouvelles ouvertures donnent accès à la cafétéria et au buffet, à l'arrière de la paroi arrière convexe.



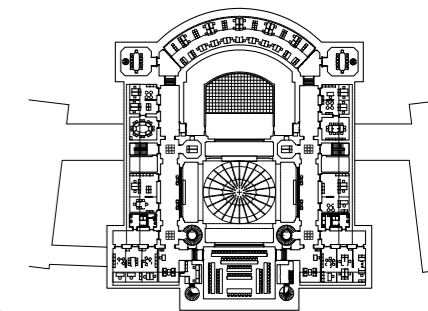
Couloirs au troisième étage

L'apport de lumière naturelle fut l'un des thèmes majeurs de la transformation réalisée au troisième étage. Les jours zénithaux, qui éclairaient dans le bâtiment d'origine les vitraux colorés et garantissaient ainsi un jeu de lumière coloré dans le hall surmonté d'une coupole, furent ultérieurement largement bouchés, la fenêtre insérée dans l'arc en plein cintre donnant au nord étant même murée à l'arrière. La structure porteuse des jours zénithaux était en partie conservée et put dès lors être utilisée pour la pose de nouveaux vitrages. Les vitraux colorés furent également dégagés et dotés d'un vitrage de protection exigé par les normes de protection contre l'incendie. Le sol et les parois poursuivent ainsi sur le plan du matériau et de la composition chromatique le caractère du bâtiment d'origine dans un langage contemporain.

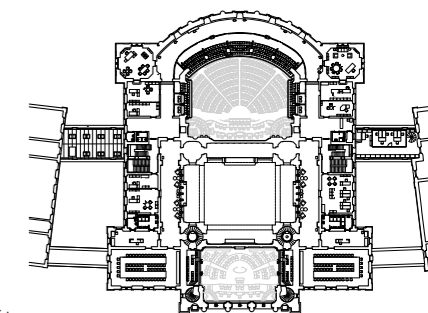


Salle de conférences 301

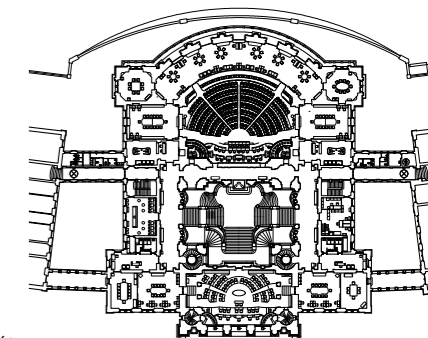
En lieu et place du studio de télévision, qui occupait une structure en béton située au troisième étage, derrière le fronton donnant sur la place Fédérale, fut créée, à la suite d'importants travaux de démolition, la nouvelle salle de conférences 301 qui, en dehors de la salle du Conseil national et de celle du Conseil des États, constitue la pièce la plus importante du bâtiment. Ici aussi, les architectes concurent avec le même soin que celui dont fit preuve Auer à l'époque un espace contemporain. Des boiseries foncées sur les parois assurent une élégance de bon aloi, tandis que des lustres dotés de la technique LED la plus moderne reprennent certains thèmes du bâtiment d'origine. Le plafond entièrement vitré éclaire la pièce et l'une des fenêtres colorées donnant sur le hall surmonté d'une coupole, tout en offrant une perspective sur la coupole nouvellement dorée.



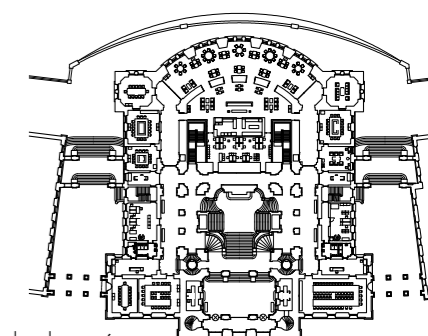
3^e étage



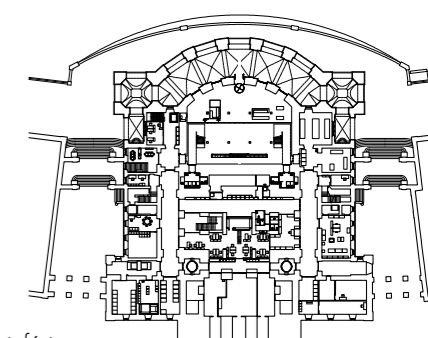
2^e étage



1^{er} étage



Rez-de-chaussée



Rez inférieur

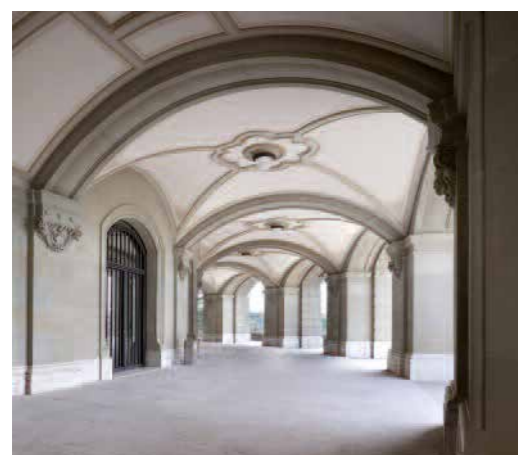
Ascenseurs vitrés dans les escaliers hélicoïdaux

A l'origine, les escaliers hélicoïdaux situés dans deux des angles du hall surmonté d'une coupole se limitaient à desservir les niveaux principaux du bâtiment, soit le rez-de-chaussée, les 1^{er} et 2^e étages. En raison du nouvel aménagement du 3^e étage, les escaliers ont été prolongés vers le haut. L'insertion des ascenseurs vitrés en lieu et place des puits de lumière créés précédemment, qui apportaient peu de lumière, s'est traduite par une performance statique, la fixation centrale des marches étant assurée par un ruban d'acier s'enroulant vers le haut.



Entrée des visiteurs accessible par la terrasse fédérale

Au-dessus des arcades donnant sur la terrasse fédérale, où les plantes en pots passaient autrefois l'hiver derrière des portes de grande taille et où se trouvait la centrale de ventilation, le



visiteur accède à la zone d'accès nouvellement créée. Dans le cadre d'un acte libérateur, la centrale technique a été déplacée en sous-sol, permettant la création d'un espace de taille généreuse et lumineux. La conception véhicule un langage moderne, tout en reprenant au niveau des matériaux et de la mise en œuvre des éléments du bâtiment historique, par exemple le revêtement en pierre du sol. Une carte Dufour de toute la Suisse imprimée avec les plaques de cuivre originales évoque la mise en vigueur de la Constitution fédérale de 1848 et se réfère ainsi au groupe prêtant le serment du Rütli dans le hall surmonté d'une coupole, qui rappelle le Pacte de 1291.

